



SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Colloque international sur
les moyens de renforcer la participation
des travailleurs au système des Nations
Unies et leur influence sur les institutions
de Bretton Woods**
(Genève, 24–28 septembre 2001)

1. Le Colloque international sur les moyens de renforcer la participation des travailleurs au système des Nations Unies et leur influence sur les institutions de Bretton Woods s'est tenu à Genève du 24 au 28 septembre 2001. Les représentants de 27 centrales syndicales nationales, désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration, y ont participé. Un certain nombre d'observateurs provenant d'autres organisations syndicales ont également participé à ce colloque.
2. L'ordre du jour, approuvé par le Conseil d'administration à sa 280^e session (mars 2001), était le suivant:
 - Impact de la mondialisation et nécessité de donner une dimension sociale aux politiques internationales en matière de commerce et de finance.
 - Examen des mandats, de l'évolution du rôle et des politiques des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de la CNUCED.
 - Impact des politiques économiques des institutions de Bretton Woods et des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national.
 - Analyse et évaluation des stratégies syndicales tendant à influencer sur l'élaboration des politiques des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods.
 - Mesures et plans d'action stratégiques devant être examinés par les syndicats pour renforcer leur aptitude à participer au dialogue social au sein du système des Nations Unies et avec les institutions de Bretton Woods, de même qu'avec les différents gouvernements qui constituent ces institutions afin de garantir que les organismes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods veillent au respect des normes internationales du travail.

3. Le colloque était saisi d'un document de travail intitulé «Les syndicats et l'économie mondiale: une histoire inachevée», document qui fournit une vue d'ensemble équilibrée de l'impact de la mondialisation et souligne la nécessité d'intégrer une dimension sociale dans les politiques relatives au commerce, aux questions financières et au développement international. L'évolution de l'économie mondiale, du rôle des institutions financières internationales et de l'OMC, ainsi que l'impact de leurs politiques et de leurs programmes, ont fait l'objet d'un examen. Le colloque a également analysé les stratégies syndicales visant à influencer sur les politiques et programmes de ces institutions au cours des cinquante dernières années.
4. Le colloque a étudié les politiques des institutions de Bretton Woods relatives à la lutte contre la pauvreté, à l'allègement de la dette, à la politique macroéconomique, à la réglementation des marchés financiers, à la sécurité sociale et aux privatisations. La Banque mondiale et le FMI ont affirmé tous deux que la réduction de la pauvreté était leur objectif prioritaire et que tous les pays doivent désormais mettre en place un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) afin d'obtenir un allègement de la dette et des prêts à des conditions préférentielles. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté devrait résulter d'une procédure publique tenant compte des opinions et des avis de tous les éléments de la société civile et des syndicats en particulier. Une nouvelle Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) vise également à réduire le fardeau de la dette des pays les plus pauvres du monde.
5. Les syndicats estiment que les politiques de stabilisation menées de longue date par les institutions financières internationales contraignent souvent les pays à mettre en place des restrictions budgétaires, à diminuer les dépenses d'éducation et de santé et à privatiser d'importants services publics. Les femmes souffrent beaucoup plus que les hommes de ces politiques pour plusieurs raisons: c'est surtout elles qui subissent le surcroît de tâches ménagères occasionné par les réductions des services sociaux et sanitaires gouvernementaux; elles ont moins de temps pour aller travailler à l'extérieur, alors qu'elles ont pourtant besoin de revenus plus élevés; leur pauvreté s'accroît à mesure que les gouvernements privatisent et sous-traitent et elles font face à des difficultés plus grandes dans le secteur privé, car elles ont rarement accès à la terre, au crédit, aux services, aux qualifications, aux connaissances, à la formation et aux marchés. Les fillettes ont davantage de responsabilités à la maison que les garçons et disposent donc de moins de temps pour étudier, mettant ainsi en péril leur éducation future et leurs perspectives professionnelles.
6. Les syndicats estiment que l'accent mis par le CSLP sur la lutte contre la pauvreté et la responsabilisation des pays constitue un pas dans la bonne direction, mais ils considèrent également que les consultations liées à la plupart de ces CSLP restent de pure forme et que, dans la plupart des cas, les restrictions budgétaires limitent les ressources que les gouvernements peuvent affecter aux programmes sociaux. En outre, le nombre des pays satisfaisant aux critères stricts d'allègement supplémentaire de la dette est très faible, et rares sont donc ceux d'entre eux qui ont pu échapper à ce fardeau qui les écrase. Les participants ont également fourni de nombreux exemples d'interventions du FMI et de la Banque mondiale, ayant eu pour effet de nuire à l'application des normes du travail fondamentales, comme la négociation collective. Le colloque a souligné qu'il était important de veiller à ce que les programmes et les politiques des deux institutions favorisent l'application des normes du travail fondamentales. La dimension sociale de la mondialisation doit s'inspirer de ces normes et l'OIT doit jouer en ce domaine un rôle plus actif.
7. Le colloque a mis en lumière les difficultés que rencontrent un grand nombre de syndicats pour renforcer leurs compétences dans ces domaines et, pour participer à la prise des décisions. Les participants ont pris acte de la nécessité d'accroître et de renforcer les

moyens des syndicats afin de permettre à leurs dirigeants d'argumenter avec les institutions financières internationales. Des propositions ont été faites en vue de mobiliser davantage de ressources au profit de la politique sociale et économique, de renforcer les domaines de compétence existants et de créer des réseaux au service d'une meilleure solidarité Nord-Sud.

8. On peut se procurer les documents de travail et le rapport de la réunion auprès du Bureau des activités pour les travailleurs.

Genève, le 11 février 2002.